

Informations de base	
2007/2016(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 47: coopération renforcée entre commissions	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B6-0461/2006	31/08/2006	
Amendements déposés en commission		PE386.550	20/03/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0139/2007	13/04/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0189/2007	22/05/2007	Résumé